



COMPTE-RENDU ET BILAN DE LA CARTE SCOLAIRE DE MAI-JUIN 2017

1. Utilisation de la dotation (p 1-2)
2. Dossiers des écoles (p 2-3)
3. CP à 12 en REP+ (p 3)
4. Réponse de l'IA au Snudi FO au sujet du handicap (p 3-4)
5. Rythmes scolaires (p 4)
6. Précision sur le montant des IPE (p 4)

1. Utilisation de la dotation

Pour 2017 la dotation du département se monte à 125 postes.

Lors de la première phase, en janvier, l'IA a ouvert 82,5 classes, pour 55,5 fermetures et blocages, ce qui fait un différentiel de + 27 classes.

Il a également ouvert 53,25 postes divers.

- 10 postes remplaçants,
- 13 postes ASH,
- 17,5 postes PDMQDC,
- 1 poste scolarisation des moins de 3 ans,
- 4 UPE2A,
- 1 poste EFIV (enfants de familles itinérantes et du voyage),
- 1 poste E,
- 1,25 décharge de maître formateur,
- 3 postes conseillers pédagogiques,
- 1 poste aide au pilotage de la formation continue,
- 0,5 poste animateur informatique.

L'IA a donc utilisé 80,25 postes, soit 64,2 % de la dotation.

On constate que les ouvertures de classes représentent à peine un tiers des postes ouverts et seulement 20 % de la dotation.

Au regard du niveau d'encadrement, quasi le plus faible de métropole, le Snudi FO demande que l'essentiel de la dotation serve à ouvrir les classes revendiquées, et ceci dès la première phase.

Lors de la seconde phase, en mai, l'IA a procédé à 29,5 ouvertures de classes et 9 levées de blocages, pour 13 fermetures, soit + 25,5 classes.

Il a également utilisé 9,5 autres postes en ouvrant :

- 26 postes CP REP+
- 2 postes ZIL REP+
- 3 postes PDMQDC (dont 1 mal étiqueté qui est en réalité une ULIS collège)
- 1 poste dispositif de prévention

et en fermant :

- 22,5 postes PDMQDC

Nous en sommes donc à + 52,5 classes, ce qui équivaut à seulement 42 % de la dotation !

A ce jour, l'IA a utilisé 115,25 postes sur les 125 de la dotation. Il reste une latitude de 9,75 postes pour les ouvertures lors de la 3^{ème} phase, en septembre.

Les prévisions de hausse des effectifs en Haute-Garonne pour la rentrée 2017 sont de + 1614 élèves.

L'IA a donc ouvert 1 classe par tranche de 30,74 élèves.

C'est tout à fait intolérable. Le niveau d'encadrement continue à se dégrader dans notre département.

Le Snudi FO revendique : « pas une seule classe à plus de 25 et 20 en REP ».

Les écoles scolarisent de plus en plus souvent des élèves qui les mettent en grande difficulté. Des enseignants sont régulièrement victimes de violences verbales et physiques. Alors qu'ils ont une notification MDPH, certains élèves n'ont pas d'accompagnement - Nous rappelons que FO revendique que cet accompagnement soit assuré par un fonctionnaire -. Des élèves avec une notification ITEP ou IME sont scolarisés dans des classes ordinaires par manque de place dans les établissements spécialisés. Ou bien ils sont accueillis dans des ULIS qui de ce fait n'ont plus assez de place pour leur public dédié.

De nombreuses équipes se battent au quotidien pour prodiguer leur enseignement au mieux malgré des conditions de travail difficiles. Quand elles demandent à l'institution de prendre en compte la difficulté dans l'accomplissement de leurs missions et de baisser les effectifs dans les classes, on leur répond qu'il n'y a pas les moyens...

Cela suffit ! Les moyens, si on a la volonté de les donner, on les trouve ! Assez de mépris du personnel !

En ce qui concerne le statut des PE : l'IA a fermé 35,5 postes après la première phase du mouvement.

Le statut veut que l'IA soit tenu de faire connaître au personnel les postes vacants. Les fermetures de juin l'interdisent. Le Snudi FO revendique que tout enseignant titulaire dont le poste est fermé puisse participer au mouvement dès la première phase. Il revendique à ce titre aucune fermeture de poste après la première phase du mouvement.

2. Dossiers des écoles

Le Snudi FO a suivi et défendu en instances les dossiers que 39 écoles lui ont confiés.

Les demandes concernaient des ouvertures de classe, des annulations de fermeture, des levées de blocage, des décharges de direction, un report ou une réimplantation d'ULIS et la prise en compte des effectifs d'ULIS dans les effectifs globaux.

Les modifications par rapport au projet initial sont très insuffisantes. Ainsi, sur 46 demandes d'écoles, l'IA a débloqué 4 ouvertures, et 1 fermeture est venue compenser 1 annulation de fermeture.

L'IA a opposé un refus catégorique à la prise en compte des élèves d'ULIS dans les effectifs globaux. Il argue qu'il pourrait aussi comptabiliser le maître d'ULIS en plus.

Pour le Snudi FO, c'est tout à fait inacceptable. Les élèves d'ULIS sont maintenant régulièrement inclus dans les classes, s'ajoutant aux effectifs de base, et la présence d'une ULIS dans une école augmente considérablement la charge de travail de la direction et des collègues.

Il a également opposé aux demandes de décharges de direction exceptionnelles la règle statutaire, tout en nous informant par ailleurs qu'il en a déjà accordé l'équivalent de 17 ETP (équivalent temps plein).

Le Snudi FO revendique des décharges de direction exceptionnelles partout où elles sont jugées indispensables par les équipes.

3. CP à 12 en REP+

L'IA veut mettre en place cette réforme dès la rentrée prochaine dans la précipitation et sans prendre le temps de la réflexion et de la concertation.

Pour ce faire, il doit ouvrir entre 26 et 28 CP. Il a donc décidé de fermer 22 postes PDMQDC (Plus De Maîtres Que De Classes) en REP+, de les transformer en postes « CP REP+ » et de créer 6 postes en complément.

22 collègues se retrouvent sans poste du jour au lendemain, sans la moindre information et sans avoir pu participer au mouvement principal. Ce fait du prince est inacceptable.

Concernant les locaux, l'IA a abandonné l'idée de réquisitionner les salles de BCD, informatique, RASED, etc... ainsi que l'idée des cloisons de séparation.

Il s'oriente maintenant vers l'idée que, s'il n'y a pas de local disponible, l'équipe des maîtres devra mettre en place un « dispositif », c'est-à-dire des échanges de service, des groupes de compétences, des co-interventions et des « polyvalences d'équipes ».

Cela est contraire au principe statutaire « un maître-une classe », que nous défendons.

4. Réponse au Snudi FO au sujet du handicap

Dans sa déclaration préalable, le Snudi FO exprimait ceci :

« Concernant le handicap et les élèves à troubles du comportement, FO condamne la politique de démantèlement de l'enseignement spécialisé et de ses structures sous prétexte d'inclusion ou de remplacement de structures par des « dispositifs ». La politique d'inclusion scolaire ne peut constituer un objectif en soi. Elle n'est légitime que dans sa capacité à permettre la réussite scolaire de l'élève. Le constat sur le terrain est accablant : son principal résultat est d'aggraver les difficultés des élèves et des enseignants.

Force Ouvrière milite en faveur de la pleine et entière intégration sociale et scolaire des personnes handicapées dès leur plus jeune âge dans l'école de la république puis dans l'emploi, dans les meilleures conditions possibles pour tous. Cela ne signifie pas pour autant que tous les adultes handicapés doivent travailler en milieu ordinaire de travail. Le secteur du travail protégé et adapté est un facteur indispensable pour l'intégration des travailleurs handicapés. Cela ne signifie pas non plus que tous les enfants handicapés doivent être accueillis en classe ordinaire ou en établissement scolaire ordinaire.

Pour FO l'essentiel est de répondre aux besoins des personnes handicapées, adultes comme enfants, par un accompagnement adapté, et par la compensation nécessaire.

Il faut donc une volonté politique, de l'organisation et des moyens.

La réussite de la scolarisation des enfants handicapés passe par un examen au cas par cas, par des professionnels qualifiés, et par la mobilisation des moyens humains et financiers nécessaires. »

Réponse de l'IA :

Je suis dans le refus d'une logique comptable, je ne prendrai pas en compte les effectifs des ULIS dans les effectifs globaux des écoles. Il y a des situations compliquées, je ne ferai pas de réponse globale mais des réponses au cas par cas. Je ne nie pas la difficulté mais les structures spécialisées ne sont pas une réponse. On ne peut pas dire d'un élève qu'il sera mieux là qu'ailleurs.

Force ouvrière a rencontré le nouveau ministre de l'Education Nationale, Jean-Michel Blanquer. S'il réaffirme sa volonté d'accueillir tous les élèves, son « *objectif est l'école inclusive pour tous les élèves sauf quand ils relèvent d'établissements spécialisés* ».

Le SNUDI-FO a rappelé que les PE étaient justement confrontés à des situations ingérables du fait de l'inclusion systématique indépendamment de la nature et du degré du handicap de ces élèves.

Le SNUDI-FO a demandé que des consignes soient données aux autorités académiques pour que les délégations soient reçues afin de présenter les dossiers d'élèves qui « *relèvent d'établissements spécialisés* ».

Faites-nous remonter toutes les situations de ce type.

5. Rythmes scolaires :

Le ministre de l'Education Nationale a également confirmé un assouplissement des rythmes scolaires, en précisant que « *tous les territoires satisfaits* » devaient « *continuer* » à appliquer l'organisation actuelle, l'objectif étant que chaque communauté éducative puisse choisir celui qui lui convient le mieux.

« *Les municipalités pourront, si elles sont prêtes, à la rentrée prochaine, changer leur dispositif avec le soutien des institutions de l'éducation nationale.* »

L'IA ne souhaite pas de changement d'horaires d'ici la rentrée.

FO, qui a toujours dénoncé la réforme des rythmes, soutiendra toutes les équipes qui voudront revenir à la semaine de 4 jours.

6. Précision sur le montant de l'IPE :

L'administration nous a précisé que le montant de l'IPE est de 23 €. **Pour rappel, l'enveloppe pour cette année est de 4293 €** (pour le fonctionnement et les règles d'attribution des IPE indemnités péri-éducatives, voir le compte-rendu du CTSD).

